



Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)

Coordination Régionale

Termes de référence

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA PREPARATION DE LA SYNTHÈSE DES INSTRUMENTS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AU NIVEAU REGIONAL POUR LE PRAPS II

| | |
|-----------------------------|--|
| Type de marché | Consultant individuel |
| Date limite de candidature: | 15 juillet 2020 |
| Durée du contrat | 26 hommes/jours |
| Début de mise en œuvre | Octobre 2020 (dès réception de la majorité des documents de sauvegarde des pays) |
| Financement | PRAPS/Banque Mondiale |

Juin 2020

A. Contexte

La Déclaration de Nouakchott sur le pastoralisme, adoptée en octobre 2013 a marqué un engagement politique au plus haut niveau en soutien au pastoralisme. Elle fait suite à la Déclaration de N'Djamena sur la contribution du pastoralisme à la sécurité et au développement de la région saharo-sahélienne, adoptée en mai 2013, qui définit les priorités d'une politique de soutien au pastoralisme régional, en liant étroitement les questions de développement et de sécurité. Cette déclaration reconnaît le rôle essentiel que les pasteurs peuvent jouer dans le maintien de la stabilité.

Pour soutenir la volonté exprimée par les Gouvernements de six pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad et Sénégal) signataires de la Déclaration de Nouakchott, le groupe de la Banque Mondiale, à travers son Initiative Sahel, a accordé une enveloppe financière de 248 millions US\$ pour la mise en œuvre du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS). La première phase du PRAPS en cours d'exécution depuis 2015 est prévue s'achever en fin décembre 2021.

Les évolutions récentes et prévisibles confirment le diagnostic initial des réunions de Nouakchott et de N'Djamena et appellent à une réponse renforcée en faveur d'un pastoralisme plus résilient compte tenu notamment de l'augmentation des troubles sociaux et politiques, des risques accrus de conflits localisés liés à la concurrence pour les ressources naturelles, de l'aggravation de l'insécurité régionale liée aux groupes armés et extrémistes, et de l'accélération du changement climatique. Pour ce faire, le groupe de la Banque Mondiale dans sa volonté de poursuivre ses appuis au secteur du pastoralisme qui s'inscrivent dans la durée, s'est montré favorable pour financer une seconde phase du PRAPS qui démarrera dès la fin de la phase actuelle du projet.

Le processus de préparation de cette seconde phase du projet a été lancé en décembre 2019 lors de la 6ème session du Comité Technique Régional (CTR-6) tenu du 9 au 13 décembre 2019 à Niamey au Niger. La feuille de route convenue entre les pays, la Banque Mondiale et les Institutions sous régionales (CEDEAO/UEMOA/CILSS) prévoit une soumission du projet pour approbation par le Conseil d'Administration de la Banque lors de sa session du 30 mars 2021.

La coordination opérationnelle de la préparation de cette seconde phase du projet a été confiée au CILSS sous l'égide politique de la CEDEAO et de l'UEMOA.

B. Description du Projet

Le PRAPS-2 se place résolument dans le soutien aux engagements de haut niveau de la Déclaration de Nouakchott et N'djamena sur le pastoralisme (2013), qui restent toujours très pertinents. Il va poursuivre la dynamique positive initiée par le PRAPS-1 tout en renforçant les acquis de première phase. L'objectif de développement du projet est "d'améliorer la résilience des pasteurs et des agropasteurs dans certaines zones de la région, et de renforcer les capacités des pays à répondre rapidement et efficacement aux crises ou aux urgences pastorales". Le Projet s'articulera autour de cinq composantes suivantes :

- Composante 1 : Amélioration de la santé animale et contrôle des médicaments vétérinaires
- Composante 2 : Gestion et gouvernance durables des paysages;
- Composante 3 : Amélioration des chaînes de valeur du bétail;
- Composante 4 : Amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes ;
- Composante 5 : Coordination des projets, renforcement institutionnel, et prévention et réponse aux urgences.

C. Justification

Le PRAPS-2 devra être en conformité avec les réglementations environnementales des six pays bénéficiaires et le nouveau cadre environnemental et social (CES) de la Banque Mondiale. A cet effet, le projet devra faire l'objet d'une évaluation environnementale et sociale en vue de la préparation des instruments de gestion environnementale et sociale appropriés liés à la nature des interventions. A l'examen environnemental et social au stade de la note conceptuelle du projet, le risque environnemental est estimé comme étant modéré tandis que le risque social est estimé comme étant élevé, principalement en raison du contexte d'insécurité.

D. Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale (CES)

1. Le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, qui est devenu opérationnel en octobre 2018, définit les exigences applicables aux emprunteurs en matière d'identification et d'évaluation des risques et des impacts environnementaux et sociaux associés aux projets soutenus par la Banque dans le cadre du financement de projets d'investissement. En se concentrant sur l'identification et la gestion des risques environnementaux et sociaux, le cadre vise à aider les emprunteurs à réduire la pauvreté et à accroître la prospérité d'une manière durable au profit de l'environnement et de leurs citoyens. Les normes le feront : a) Aider les emprunteurs à mettre en œuvre de bonnes pratiques internationales en matière de viabilité environnementale et sociale ; b) Aider les emprunteurs à s'acquitter de leurs obligations environnementales et sociales nationales et internationales ; c) Renforcer la non-discrimination, la transparence, la participation, la responsabilisation et la gouvernance ; et d) Améliorer les résultats des projets en matière de développement durable par un engagement continu des parties prenantes.
2. **Le Cadre Environnemental et Social (CES)** peut être consulté au lien suivant : <http://pubdocs.worldbank.org/en/936531525368193913/Environmental-Social-Framework-French.pdf>
3. **Les notes d'orientations pour les Emprunteurs** peuvent être consultées au lien suivant : <https://worldbankgroup.sharepoint.com/sites/wbunits/opcs/Pages/pc/Environmental-and-Social-Framework-08032018-113059/About-the-ESF-08212018-150852.aspx>
4. **Les lignes directrices pour Environnement, Santé et Sécurité** peuvent être consultées au lien suivant : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/multilingual_ext_content/ifc_external_corporate_site/about-ifc-fr

Avant l'approbation du projet par la Banque, chaque pays devra préparer, consulter et publier dans le pays et sur le site web externe de la Banque des instruments relatifs aux normes environnementales et sociales spécifiques. La liste des documents à préparer par chaque pays se présente comme suit :

- a) Un Cadre de Gestion Environnemental et Sociale (CGES) (NES1) ;
- b) Un Plan de Gestion des Pestes et Déchets biomédicaux (PGP) (NES 3) ;
- c) Un Plan de gestion de la main-d'oeuvre (PGMO) (NES 2) ;
- d) Un Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) (NES 5) ;

- e) Un Plan de mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) incluant un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) (NES10) ; et
- f) Un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES).

Pour ce faire, des consultants ont été recrutés par chacun des pays (spécialiste/s en environnement et spécialiste/s social) pour aider à la préparation des instruments nécessaires en vertu du nouveau cadre environnemental et social.

Le calendrier de préparation de ces différents documents (voir annexe), prévoit que la version provisoire de ces documents soit disponible au plus tard le 15 octobre 2020 et la version finale doit être disponible au plus tard le 31 janvier 2021 (avant le début de la mission d'évaluation).

Pour l'élaboration des synthèses régionales de ces instruments de sauvegarde, l'Unité Régionale de Coordination du PRAPS cherche à recruter un consultant en Environnement et un consultant Social pour l'accompagner dans cette tâche.

Les présents TDRs concernent le recrutement du consultant en Environnement qui travaillera étroitement avec le consultant Social.

E. Objectifs de la consultation

L'objectif de la consultation est d'élaborer une synthèse de chacun des instruments de gestion environnementale préparés par les pays. Ces synthèses par instrument auront pour objectif de recenser les risques généraux et les risques spécifiques à chacun des pays pour une lecture compréhensive au niveau régional et servir de tableau de bord pour le suivi de la conformité environnementale et sociale au niveau régional.

F. Produits attendus

Le consultant fournira, une synthèse rédigée en français par type d'instruments préparés par les pays à savoir :

- a) Une synthèse des parties environnementales du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) (NES1) au niveau régional ;
- b) Une synthèse du Plan de Gestion des Pestes et déchets biomédicaux (PGP) (NES3) au niveau régional ;
- c) Une synthèse des parties environnementales du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) au niveau régional.

Pour information, c'est le consultant social qui aura en sus le lead de la coordination de la finalisation des documents qui incluent à la fois des aspects sociaux et environnementaux (CGES et PEES).

G. Profil du Consultant en environnement

Le consultant en environnement doit être un expert en évaluation environnementale possédant au moins une maîtrise dans un domaine pertinent lié à l'évaluation de l'impact environnemental et social (p. ex. sciences de l'environnement, génie de l'environnement, Développement durable, Pastoralisme, économie, changements climatiques, etc.), ayant fait ses preuves depuis au moins 10 ans dans la préparation d'instruments de gestion environnementale (CGES, EIES, PGES, PGP).

Il/elle devra :

- Avoir une bonne connaissance du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale (en particulier les NES 1, 2, 3, 4, 6, 8 et 10), des exigences relatives aux procédures et opérations dans le domaine des études environnementales et sociales et une excellente connaissance des normes et réglementations environnementales dans le domaine des études environnementales et sociales ;
- Avoir de l'expérience en matière de consultations publiques, y compris en ce qui concerne les mécanismes de redressement des griefs et la divulgation de l'information ;
- Avoir une connaissance pratique de l'anglais et du français (à l'écrit et à l'oral).

H. Durée

La durée du recrutement est de 26 hommes /jours.